

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/01/2015

Réception par le Prefet : 20/01/2015

Publication : 23/01/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-1-2-6

Séance du vendredi 16 janvier 2015

HAUTE ALSACE TOURISME AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2015

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2014-6-1-1 du 4 décembre 2014 autorisant l'exécution anticipée du budget 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde à Haute Alsace Tourisme Agence de Développement Touristique, une subvention de 925 200 €, correspondant à 40% de la subvention allouée en 2014 conformément aux règles de l'exécution anticipée du budget 2015 telles qu'adoptées par le Conseil Général le 4 décembre 2014, pour son fonctionnement dans le cadre des périmètres d'intervention précisés au titre du programme d'actions 2015. Une subvention complémentaire pourra être soumise au vote de la Commission Permanente après l'adoption du Budget Primitif 2015 ;
- Approuve la convention de financement avec Haute Alsace Tourisme Agence de Développement Touristique, jointe en annexe, et autorise le Président du Conseil Général à la signer ;

- Décide de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté

Eric STRAUMANN ne participe pas au vote
en sa qualité de Président de l'ADT